Envoyé en préfecture le 21/04/2020

Reçu en préfecture le 21/04/2020





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ID: 066-216600825-20200406-2020\_D021-DE Département des PYRÉNEES-ORIENTALES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation Nombre de membres en exercice : 11 01/04/2020 Nombre de membres Présents Physiquement : 2 Nombre de membres Présents en visio conférence : 6 Nombre de membres Absents: 3 Date Affichage Nombre de procurations : 0 8 01/04/2020 Nombre de votants :

L'an deux mille vingt et le six avril à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en vidéoconférence et présentiel selon l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 6, avec l'application zoom, sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire;

Présents Physiquement : M.LOOS P, M.GOMES D.

Présents par vidéoconférence: POROLI F, PERARNAUD C, DOUMERGUE F.,

CICCARIELLO C, BRILLARD M, MIRAN P.

Absents excusés: VERGES B

## Objet de la Délibération :

VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION MAPA POUR LE MARCHE DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU AEP ROUTE DE MONT LOUIS

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du compte-rendu de l'analyse des offres du marché de renouvellement du réseau AEP Route de Mont-Louis, qui après examen des offres a retenu la proposition de la société COLAS:

Le montant des travaux s'élève à 190 748,13€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le choix de l'analyse des offres, dont le compte rendu est joint à la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Copie certifiée conforme A Formiguères, le 6 avril 2020.



